

L'ajournement

Un autre groupe a réclamé un ministre à temps plein à la tête d'un ministère distinct. Le quatrième groupe a exprimé sa déception que les promesses faites n'aient pas été tenues. Un autre groupe craignait que les subventions ne ralentissent. Un autre n'a pas pris position. D'autres avaient l'impression qu'on abandonnait graduellement le multiculturalisme et d'autres encore se sentaient dénigrés.

Voilà autant d'indications de ce que les groupes pensent du congédiement du ministre et du transfert de ses fonctions à un autre ministre déjà chargé d'un ministère et de la situation de la femme. Je ne sais pas trop en quoi consistent ces dernières fonctions, mais il en est chargé.

Un tiers des Canadiens se sentent maintenant opprimés, menacés dans leur condition et rabaissés d'un statut de quasi-égaux à une catégorie de citoyens opprimés qui ne sont pas censés être fiers de leur identité.

Le rapport déposé il y a quelques jours par le Conseil consultatif sur le multiculturalisme exprime sans détours ce que les minorités du pays attendent du gouvernement. J'ai demandé à d'autres occasions au ministre s'il comptait mettre en oeuvre certaines recommandations de ce rapport, mais il s'est contenté de dire qu'il l'étudiait et qu'il en attendait un autre. Ce genre de réponse n'atténue en rien les craintes des minorités du Canada face à l'extinction de leurs groupes et de leurs langues, et leur impression que le gouvernement ne prend aucune mesure pour préserver leurs cultures.

Je vois que le secrétaire parlementaire est prêt à se lever; aussi, je terminerai ici et j'écouterai ce qu'il a à nous dire sur ces graves problèmes.

M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Madame l'Orateur, je suis d'accord avec les observations du député d'Athabasca (M. Yewchuk) pour reconnaître les conditions parfois déplorables dans lesquelles les minorités ont dû vivre au Canada par le passé et l'importance de leur assurer un avenir plus brillant. Bien sûr, il faut dire que la discrimination dont elles ont été victimes n'a habituellement pas été une discrimination de droit, certainement pas attribuable à des lois

adoptées par notre parlement, mais plutôt une discrimination de fait. Naturellement, le législateur doit s'en rendre compte et faire de son mieux pour essayer d'accorder le statut de citoyens de première classe à tous ceux qui appartiennent aux minorités.

J'aimerais pouvoir dire que je suis d'accord avec le reste des commentaires du député d'Athabasca. Je trouve malheureux qu'il ait cru nécessaire de faire de la politiciaille ce soir. Il est assez intelligent pour ne pas dire que ceux qui font partie des minorités ne sont plus importants simplement parce qu'il y a eu un changement de ministre. C'est absurde. En fait, le ministre du Travail (M. Munro) est non seulement un des ministres les plus anciens au cabinet, mais il a aussi un secrétaire parlementaire pour l'aider. Toutefois, il n'est plus chargé de la situation de la femme, charge qu'assume maintenant le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde).

Le conseil consultatif canadien du multiculturalisme a été très actif, sous la direction du ministre actuel. Depuis plusieurs mois, des réunions régionales ont lieu à l'étendue du pays et la réunion annuelle se tiendra à Ottawa les 13 et 14 décembre.

Au lieu de se soustraire aux questions du député concernant le premier rapport de ce conseil, le ministre a signalé tout au contraire qu'il doit être confirmé à cette réunion, après quoi il sera présenté au gouvernement. De plus, le comité consultatif des études ethniques a lui aussi travaillé d'arrache-pied, sur les instructions du ministre.

Je terminerai, madame l'Orateur, en citant un court extrait d'un discours que le ministre a prononcé à Winnipeg au congrès du comité ukrainien canadien, le 12 octobre.

● (2220)

... on s'est inquiété du récent remaniement du Cabinet. Qu'on cesse de s'inquiéter. Il n'y a aucun revirement de la politique en matière de multiculturalisme. Le programme devrait être réexaminé et mis au point, et je promets d'y veiller.

Le gouvernement fédéral considère que le multiculturalisme fait partie intégrante de la société canadienne et constitue donc la pierre angulaire d'une unité canadienne véritable et durable fondée sur le respect et la compréhension mutuelles. Notre gouvernement croit naturellement que le multiculturalisme peut être efficace dans le contexte du bilinguisme, car tous deux sont des éléments essentiels de la réalité canadienne.

La politique gouvernementale dans ce domaine n'est pas fondée sur les convictions du ministre intéressé, mais sur la ferme conviction du gouvernement lui-même. Il l'a amplement prouvé au cours des quelques dernières années et il le prouve encore actuellement.

L'IMMIGRATION—LE CAS DES ÉTRANGERS VISÉS PAR DES MANDATS D'EXPULSION SOMMAIRE—LA RÉVISION DE CERTAINS CAS PAR LE MINISTRE

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame l'Orateur, le 21 octobre dernier, à la suite d'une cause à laquelle je portais un intérêt particulier, une affaire qui m'avait été soumise par un ancien chef de police de ma circonscription, j'ai demandé au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) s'il était disposé à prendre l'initiative de laisser aux personnes visées par des mandats d'expulsion sommaire le temps nécessaire pour trouver un avocat et l'informer correctement de la situation.

Le ministre a répondu que tous les textes de loi et la politique concernant les formalités d'immigration font l'objet d'une révision depuis 1952 et que le gouvernement a l'intention de s'en occuper sérieusement. Il a ajouté que, si je veux lui citer des cas particuliers où les gens ont été traités injustement par des enquêteurs spéciaux, qu'il ferait faire une enquête complète sur les activités de ces enquêteurs.

Je prends le ministre au mot et je profite de l'occasion ce soir pour expliquer le cas dont j'ai déjà parlé, celui d'un homme du nom de Richard Eddy, citoyen américain de Miami (Floride). Je signale, en toute justice, que depuis que j'ai posé la question au ministre, il m'a écrit. Sa lettre, datée du 17 octobre, dit entre autres: